

CORONAVIRUS, OÙ EN EST-ON ?

SOMMAIRE

1	Qu'est-ce que le coronavirus ?.....	3
2	Quels sont les risques pour l'Île d'Yeu ?	3
3	Mesures nationales.....	3
3.1	A partir du 15 décembre.....	4
3.2	Mesures nationales annoncées le 7 janvier 2021	5
4	État sanitaire sur l'Île.....	5
5	Prise en charge des malades (coronavirus et autres maladies)	7
5.1	Que faire si je présente des symptômes de Covid-19 ?	7
5.1.1	Accueil des patients Covid.....	7
5.1.2	Traçage des « cas contacts »	7
5.1.3	Confinement ou isolement des patients Covid ailleurs qu'à domicile.....	7
5.1.4	Retour d'hospitalisation	8
5.2	Que faire si je suis atteint(e) d'une autre pathologie que le coronavirus ?	8
6	Les moyens de lutte contre le coronavirus à l'Île d'Yeu	8
6.1	Moyens humains médicaux.....	8
6.1.1	Équipe médicale	8
6.1.2	Circuit Covid-19	9
6.1.3	Effectifs de réserve.....	9
6.1.4	Cabinet infirmier	9
6.1.5	Centre de secours.....	9
6.1.6	Aide psychologique gratuite tout public et chefs d'entreprise.....	9
6.2	Gestes barrières et distanciation physique	9
6.3	Masque « grand public »	10
6.3.1	Dans quels endroits le port du masque est-il obligatoire ?	10
6.3.2	Masque et/ou visièrè ?.....	10
6.3.3	Où peut-on se procurer un masque ?	10

6.4	Tests de dépistage	10
6.5	Vaccination anti-Covid	11
6.6	Prise de température.....	11
6.7	Ventilation des lieux clos	11
6.8	Analyse des eaux usées de la station d'épuration.....	11
6.9	Application AntiCovid	12
6.10	Gants.....	13
6.11	Soins dentaires	13
6.12	Comment aider financièrement les services médicaux ?.....	13
7	Les aides et services sociaux.....	13
7.1	Aides (courses, visites, balades) pour les personnes isolées ou fragiles.....	13
7.2	Bons alimentaires	13
7.3	Coup de pouce financier aux étudiants.....	13
7.4	Transport à la demande pour les personnes âgées.....	14
8	Quotidien - Loisirs	14
8.1	Sorties et rencontres	14
8.2	Bibliothèque municipale.....	14
8.3	Cultes	14
8.4	Services publics.....	14
8.5	Traversées Yeu Continent.....	14
9	Dans les Ehpad	15
10	Enseignement et Périscolaire.....	16
10.1	Mesures nationales en vigueur	16
10.2	Périscolaire	16
10.3	Restaurant scolaire	16
10.4	Lycéens, étudiants	16
11	Vie économique et entreprises	16
11.1	Mesures en vigueur	16
11.2	Les aides financières pour les entreprises.....	17
11.3	Plateforme régionale d'aide et de conseil aux chefs d'entreprises	17
11.4	L'office du tourisme à l'écoute des entreprises liées au tourisme.....	18
11.5	Chômage et travailleurs en Césu	18
12	Liens	18

BONNE ANNÉE 2021 À TOUS !

1 QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS ?

Le coronavirus Covid-19 est une maladie apparue fin 2019, dont le tableau clinique évolue en permanence et sur laquelle il reste encore beaucoup de choses à apprendre. Il se traduit **par de multiples symptômes** variant d'une personne à l'autre et **dont l'intensité diffère également beaucoup d'une personne à l'autre** : toux, fièvre, maux de tête, grosse fatigue, rhume, maux de gorge, douleurs abdominales, perte d'odorat, disparition du goût, difficulté à respirer, éruption cutanée, malaise...

Le délai d'incubation du virus est le plus souvent de 3 à 5 jours, mais il **peut aller jusqu'à 14 jours**.

Le Covid-19 débute souvent assez brutalement. De nombreux patients guérissent spontanément, alors que chez d'autres, **la maladie peut s'aggraver**, le plus souvent au bout de 6 à 8 jours, et provoquer une **détresse respiratoire importante**. La guérison peut alors nécessiter de 3 semaines à un mois.

Certaines personnes **asymptomatiques** sont atteintes du coronavirus sans en présenter les symptômes. Mais elles sont contagieuses.

Une personne atteinte du coronavirus peut être contagieuse **pendant 2 à 3 semaines**.

À ce jour il n'existe pas de vaccin, ni de traitement contre le coronavirus. Seul le respect des gestes barrières et la distanciation physique permettent de limiter efficacement la diffusion de l'épidémie.

16/10/2020 : Le coronavirus ne « fonctionne » pas comme la grippe. Selon une étude scientifique, les enfants ne se transmettraient que rarement le virus entre eux et ne transmettraient d'ailleurs que rarement le virus aux adultes. En revanche, ils se font contaminer par les adultes.

30/10/2020 :

- Comme d'autres maladies, le virus réagit visiblement aussi en fonction d'éléments climatiques. Cela expliquerait pourquoi le nombre de cas de coronavirus était faible cet été alors qu'il y avait un afflux de population et pourquoi il augmente brutalement depuis le mois de septembre. C'est ce qui expliquerait que depuis le mois de septembre, il se propage beaucoup plu.
- Depuis le mois de mars, la médecine a progressé concernant la prise en charge des malades du coronavirus. Ainsi en réanimation, les hospitalisations sont plus courtes.

2 QUELS SONT LES RISQUES POUR L'ILE D'YEU ?

Les structures médicales ne permettent pas de faire face à une épidémie de grande ampleur :

- Le nombre de médecins est limité.
- **L'hôpital ne dispose que d'une quinzaine de lits au total.**
- **Il n'y a pas de respirateur sur l'île.**
- Les personnes atteintes d'une forme grave du Covid-19 doivent donc être transférées vers un hôpital du continent
- Les **transports sanitaires** par hélicoptère sont coûteux, chronophages (un transfert nécessite au moins 2 h) et mobilisent d'importants moyens humains : médecins, infirmiers, sapeurs-pompiers, ambulanciers (sur le continent), pilotes d'hélicoptère, qui risquent eux aussi d'être contaminés. Ils sont risqués car le voyage en milieu clos favorise la contamination. Un nettoyage soigneux de l'appareil et des véhicules sanitaires (pompiers + ambulances) doit être effectué après chaque transfert de patient suspecté de coronavirus.

3 MESURES NATIONALES

3.1 A partir du 15 décembre

Le 10 décembre, le 1^{er} Ministre a annoncé les mesures en vigueur à partir du 15 décembre :

- Un couvre-feu s'applique de 20 heures à 6 heures du matin, y compris à l'occasion du réveillon du 31 décembre. Il sera en revanche possible de se déplacer durant la nuit qui précède Noël. Ce couvre-feu sera strictement contrôlé avec des possibilités de dérogation limitées.
 - Les cinémas, théâtres et musées ne rouvriront pas le 15 décembre et resteront fermés trois semaines de plus. Cette mesure concerne aussi l'accueil du public dans les enceintes sportives, dans les cirques, les parcs zoologiques ou encore les salles de jeux et les casinos.
 - Les jauges de fréquentation pour les lieux de culte ne seront pas revues à la hausse.
 - Le couvre-feu entre en vigueur à partir du 15 décembre, mais débutera à 20 heures, et non à 21 heures comme prévu jusqu'à présent.
 - Il est possible de se déplacer sur tout le territoire sans attestation de 6 heures à 20 heures.
 - Recommandation pour les repas de fêtes : pas plus de 6 adultes à la fois (sans compter les enfants).
- **Attestations dérogatoires pour se déplacer durant le couvre-feu** : les attestations sont en ligne sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>
- **Amende forfaitaire** : une amende de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

Pour toutes les questions il est possible de contacter le 0800 130 000

04/12/2020 : A l'île d'Yeu, les élus et groupes de travail Covid espèrent un déconfinement progressif, pour pouvoir gérer les problèmes au fil de l'eau et non pas tous en même temps comme ce fut le cas au printemps.

11/12/2020 : Le maire est favorable au couvre-feu, mais regrette que les mesures de déconfinement ne soient pas régionales, car la situation n'est pas la même partout. Il regrette également que l'Etat ne permette pas de tester la réouverture de quelques cinémas etc. pour voir s'ils sont réellement générateurs de contamination.

18/12/2020 : La gendarmerie reçoit de nombreuses questions relatives aux déplacements durant le couvre-feu, mais elle n'a pas toutes les réponses.

- **Il faut se déplacer avec l'attestation dérogatoire et les justificatifs éventuels.**

- Ni la mairie, ni la gendarmerie ne peuvent accorder de dérogation supplémentaire par rapport à celles déjà prévues.

- **Déplacements professionnels** : ils sont autorisés entre plusieurs lieux de travail, ainsi qu'entre le lieu de travail et le domicile, mais un justificatif de l'employeur est nécessaire.

- **Santé** : il est possible de se rendre à rendez-vous médical, ou à la pharmacie (dans ce cas le médecin doit mentionner l'heure de la consultation sur l'ordonnance)

- **Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables ou précaires** : uniquement pour les besoins urgents et pour lesquels aucune autre solution n'est possible. Les besoins de confort ne sont pas prévus.

A noter : Case à cocher pour chercher quelqu'un au bateau ou à l'hélicoptère. Il ne faut pas y aller à plusieurs et le passager doit pouvoir fournir son billet.

- **Déplacements pour la garde d'enfants, déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant** : il faut prévoir les justificatifs.

- **Convocation judiciaire ou administrative** : l'île n'est pas concernée.

- **Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative** : l'île n'est pas concernée.

- **Transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements de longues distances** :

- Si le bateau arrive après 20 h ou part avant 6 h, il faut pouvoir présenter le billet de bateau et tout autre justificatif possible.
- **A noter** : la gendarmerie n'a pas reçu de réponse concernant les longs trajets au départ de l'île d'Yeu (pour les personnes qui iraient séjourner ailleurs par exemple). Par sécurité, il vaut mieux anticiper ou retarder son départ pour ne pas voyager durant le couvre-feu.

- **Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie** : le déplacement doit se faire seul et non en famille.

Attention ! Des renforts de gendarmerie sont prévus sur l'île durant la fin de l'année. Des contrôles aléatoires vont être effectués. Pour tout déplacement durant le couvre-feu, il faut veiller à se munir de l'attestation dérogatoire et des justificatifs nécessaires.

31/12/2020 :

- Contrairement à certaines rumeurs, à l'Île d'Yeu il n'y a pas de dérogation concernant le couvre-feu (tous les jours de 20 h à 6 h du matin) pour la Saint-Sylvestre
- Le maire n'a aucun pouvoir sur l'action de la gendarmerie, qui fait son travail comme elle l'entend.
- Au niveau national les forces de l'ordre ont reçu des directives pour effectuer des contrôles durant la soirée du 31 décembre. Nul doute qu'à l'Île d'Yeu aussi les gendarmes feront des contrôles.

3.2 Mesures nationales annoncées le 7 janvier 2021

- Vaccination des plus de 65 ans : plus de 65 ans devraient pouvoir avoir accès aux vaccins au mois de mars, en fonction des livraisons. Ce serait alors près de 7 millions de personnes qui seraient concernées. Le ministre a toutefois précisé que de nombreux autres vaccins devraient alors être disponibles sur le marché.
- Comment se faire vacciner ? Un numéro de téléphone sera mis en ligne prochainement et permettra d'être orienté vers le centre le plus proche. "Le site www.santé.fr indiquera aussi la marche à suivre pour prendre rendez-vous.", a détaillé Olivier Véran.
- Délai possible entre deux doses de vaccins : l'injection de la deuxième dose du vaccin peut être différée de 3 à 6 semaines, a assuré Olivier Véran, relayant une recommandation de l'Agence du médicament (ANSM) mise en ligne jeudi sur son site internet. "Cela nous permet de disposer de davantage de doses disponibles tout de suite" pour réaliser la première injection du vaccin chez plus de patients, a souligné le ministre.
- Vaccination élargie aux plus de 75 ans : la vaccination est ouverte aux personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés, alors que les plus de 75 ans pourront se faire vacciner dès le 18 janvier.
- Stratégie de vaccination : les directions des ARS et les préfets sont les garants du déploiement de la stratégie de vaccination. Les préfets de départements seront à la manœuvre et impliqueront le maximum de professionnels de santé. Ils travailleront avec les maires. Les organisations pourront varier selon les territoires".
- Gestion des arrêts maladie : à partir du 10 janvier, en cas de symptômes ou de signalement comme cas contact, il sera possible de "s'inscrire sur le site de l'Assurance maladie pour obtenir un arrêt de travail immédiat, indemnisé et sans jour de carence". L'Assurance maladie procédera ensuite à un suivi avec 2 à 3 appels téléphoniques sur une semaine. A partir du 20 janvier, chaque personne déclarée positive se verra proposer une visite à domicile par un infirmier.
- Le couvre-feu entre 20 heures ou 18 h suivant les départements est prolongé jusqu'au 20 janvier. Une dizaine d'autres départements verront le couvre-feu avancé à 18 h.
- Des mesures nationales supplémentaires pourront être prises dans les jours à venir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- La fermeture des restaurants et bars est repoussée au moins jusqu'à mi-février.
- Toutes les activités et tous les équipements fermés le resteront jusqu'à la fin du mois (salles de sports, stations de ski, salles de spectacle, cinémas et musées). Concernant les remontées mécaniques, un point de situation sera fait le 20 janvier pour une éventuelle réouverture en février.
- Les restrictions aux frontières entre la France et le Royaume-Uni restent en place jusqu'à nouvel ordre. Seules certaines catégories de personnes pourront voyager, à condition d'être testées avant d'entrer en France.
- La situation reste fragile en France. Les effets des fêtes de fin d'année ne se feront ressentir que la semaine prochaine. La situation dans les régions de l'Est continue à se dégrader plus rapidement, tout comme en Guyane.

4 ÉTAT SANITAIRE SUR L'ÎLE

11/12/2020 :

- Seul un cas positif de coronavirus asymptomatique a été confirmé cette semaine. Il s'agit d'un agent des Chênes Verts. L'établissement a été reconfiné en attendant les résultats du dépistage massif organisé ce vendredi 11 décembre.
- Le faible nombre de cas de coronavirus est le résultat du respect du confinement par les habitants de l'Île d'Yeu. Mais dans les analyses des eaux usées on note une légère augmentation de la présence du virus. Par ailleurs, Les fêtes de fin d'année génèrent toujours un brassage de la population. Il convient donc de rester vigilant, car il y a sans doute encore des cas asymptomatiques.
- Il est demandé à chacun de respecter les gestes barrières et de se réunir en petit comité. C'est ainsi que nous éviterons ces mesures de confinement et fermeture qui sont pénibles.
- La capacité en tests PCR est de l'ordre de 150 par semaine. Elle peut être légèrement augmentée avec l'aide de bénévoles (Merci à eux !). Si la demande de tests devait être importante, les personnes à risque et celles qui ont des contacts avec des personnes à risque seraient privilégiées.

18/12/2020 :

- 23 tests PCR (sans compter ceux des Ehpad) ont été réalisés en une semaine, **sans nouveau cas positif**.
- **Aux Chênes Verts**, le test massif du vendredi 11 décembre aux Chênes Verts a révélé la présence d'un cas positif. L'établissement est resté confiné et les visites interdites. Un nouveau test massif a eu lieu jeudi 17 décembre, mais le résultat n'est pas encore connu. Les résidents continueront donc à prendre leurs repas en chambre au moins jusqu'au lundi 21 décembre. Si d'ici là le coronavirus est toujours présent dans l'établissement, le confinement sera sans doute maintenu. La décision sera prise avec l'ARS, le médecin coordonnateur et l'ECLIN (Equipe de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales au CHLVO). Si les tests sont négatifs, l'établissement sera sans doute déconfiné.
- **À Calypso**, il n'y a pas eu de cas positif. Les résidents peuvent donc continuer à recevoir des visites, dans le respect du protocole sanitaire établi.
- **Sortie le jour de Noël pour les résidents d'Ehpad** : si la situation est redevenue normale (pas de cas positif), les résidents pourront aller dans leur famille le jour de Noël, pour le repas de midi notamment. Si pour un établissement ils sont moins de 10 à se rendre dans leur famille, ces résidents seront confinés à leur retour pendant 7 jours et recevront des plateaux repas en chambre, alors que les autres résidents pourront continuer leur vie collective. S'ils sont 10 ou plus à se rendre dans leur famille, tous les résidents de l'établissement seront ensuite confinés pendant 7 jours. Cette mesure stricte est nécessaire dans un souci d'organisation du personnel et de protection des résidents. Au niveau national, la recommandation est de tester au bout de 7 jours tous les résidents qui se sont rendus dans leur famille. Mais les élus et les équipes sanitaires locales n'y sont pas favorables. Il faut que les résidents et leurs proches réfléchissent bien avant d'envisager une sortie.

31/12/2020 :

- Environ une quinzaine de tests sont réalisés chaque jour en ce moment.
- Depuis plusieurs semaines maintenant, la situation sanitaire est saine. Aucun cas de coronavirus n'a été dépisté durant la semaine passée, y compris dans les Ehpad où les résidents sont déconfinés et où les visites des proches se poursuivent (suivant un protocole particulier).
- Un grand merci aux habitants qui respectent les règles sanitaires et permettent d'aboutir à ce résultat.
- Le brassage de population liée à cette période festive fera sans doute apparaître quelques cas de coronavirus, mais si chacun fait attention comme cela a été le cas jusqu'ici, il ne devrait pas y avoir de problème.

08/01/2021 :

- Pour l'instant, grâce au respect des gestes barrières et consignes, l'île semble préservée. Il n'y a eu ni cas grave, ni évacuation sanitaire récemment.
- Aucun cas positif n'a été détecté durant la semaine écoulée et pour l'instant aucun effet lié au brassage de population pendant la fin d'année ne s'est fait ressentir. Compte tenu des efforts réalisés par chacun, il n'y a pas de raison de s'inquiéter particulièrement.
- Il faut en revanche rester vigilant concernant les variantes britannique et sud-africaine, qui sont plus contagieuses et suscitent beaucoup d'interrogations.
- La campagne de vaccination n'est pas encore programmée, mais les équipes médicales s'y préparent.

5 PRISE EN CHARGE DES MALADES (CORONAVIRUS ET AUTRES MALADIES)

AU MOINDRE DOUTE NE PAS HÉSITER À CONTACTER LE CENTRE DE SANTÉ AU 02 51 59 39 00.
UNE CONSULTATION TARDIVE DE SON MEDECIN PEUT NUIRE GRAVEMENT À LA SANTÉ.
ATTENTION ! POUR TOUTE CONSULTATION, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

Le centre de santé et les équipes médicales fonctionnent normalement. **Il ne faut pas hésiter à consulter son médecin comme habituellement.** Le confinement de mars a eu un effet pervers sur les gens atteints de pathologies autres que le coronavirus, car certains diagnostics (du cancer notamment) ont été réalisés tardivement.

5.1 Que faire si je présente des symptômes de Covid-19 ?

- Si les symptômes de type Covid sont légers, il faut **contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00**. Un médecin donnera la marche à suivre.
- Si les symptômes semblent graves, il faut **contacter sans tarder le Centre de santé au 02 51 59 39 00 (aux heures de bureau) ou le SAMU au 15**.
- En cas de détresse respiratoire, **appeler immédiatement le SAMU au 15**.

IMPORTANT ! En cas de symptômes de Covid-19, il ne faut pas sortir de chez soi, sauf pour se rendre à une consultation avec le médecin à l'hôpital (sur rendez-vous préalable) ou pour se faire tester à l'hôpital (contacter le centre de santé pour le rendez-vous). Le port du masque est obligatoire. Il faut aussi veiller à ne pas avoir de contact physique avec les autres membres du foyer. C'est lors des tous premiers jours du coronavirus, que l'on est le plus contagieux.

RAPPEL ! Il ne faut appeler les numéros d'urgence que pour de vraies urgences.

5.1.1 Accueil des patients Covid

- Pendant la durée de l'épidémie **toutes les consultations des patients atteints ou suspectés de Covid-19 sont assurées dans une aile de l'hôpital local**, où ils ne risquent pas de contaminer les autres patients.
- **Consultation, test et isolement** : en cas de symptôme faisant penser au coronavirus, il est de la responsabilité civile de chacun se faire tester, de consulter un médecin et de rester isolé chez soi sans voir personne. C'est durant les premiers jours de la maladie que l'on est le plus contagieux. Le confinement doit être respecté jusqu'au résultat du test si celui-ci s'avère négatif et 7 jours de plus s'il est positif.
- **Test** : les patients suspectés de coronavirus sont testés à l'hôpital (test PCR, voir [ici](#)). Pour prendre rendez-vous il faut contacter le Centre de santé **au 02 51 59 39 00**.

5.1.2 Traçage des « cas contacts »

Si un cas positif est avéré, l'équipe médicale effectue le traçage des « cas contacts » (voir [ici](#)) pour pouvoir les tester.

Les cas contacts doivent impérativement rester confinés pendant 7 jours à compter du test (sauf si le résultat s'avère négatif).

- **Pour toute question concernant le coronavirus, il est toujours possible d'appeler la plateforme nationale au 08 00 13 00 00 (n° vert gratuit).**

5.1.3 Confinement ou isolement des patients Covid ailleurs qu'à domicile

- À moins de devoir être transféré dans un hôpital sur le continent ou d'être hospitalisé sur l'île, le patient atteint de coronavirus doit rester confiné chez lui. S'il n'a personne pour lui faire les courses, il peut contacter le CCAS qui propose ce service (voir [ici](#)).

- Si on se confine chez soi quand on est atteint du coronavirus, on risque de contaminer le reste de sa famille. **Le taux de reproduction en famille est multiplié par 4.**

- Un dispositif d'isolement en dehors du domicile est opérationnel sur l'île pour **les personnes atteintes de coronavirus qui le souhaitent. 7 appartements du presbytère de Saint-Sauveur sont réservés à cet usage.** Ils ont été nettoyés et désinfectés par le personnel municipal.

5.1.4 Retour d'hospitalisation

Lorsque les patients coronavirus quittent l'hôpital, ils ont préalablement été testés négatifs. Ils ne sont donc plus contagieux et ne méritent pas qu'on leur fasse des remarques désobligeantes ou qu'on les regarde en chien de faïence. **Le coronavirus peut toucher chacun d'entre nous. Il ne doit pas nuire aux contacts sociaux.**

5.2 Que faire si je suis atteint(e) d'une autre pathologie que le coronavirus ?

Les consultations médicales se déroulent au centre de santé comme habituellement, mais elles sont plus espacées qu'en temps normal, pour permettre la désinfection du bureau et du matériel médical. Pour certaines pathologies plus graves (blessures, coupures...), le patient est pris en charge à l'hôpital local, mais dans un circuit non-Covid-19, qui est totalement protégé.

- **Pathologies légères** : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00.
- **Pathologies aiguës** (infection urinaire, douleur abdominale aiguë, maux d'oreille, allergie, etc.) : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00.
- **Pathologies graves et maladies chroniques évolutives** (cancer, diabète...) :
 - o **Nouveaux symptômes** : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00.
 - o **Maladies chroniques** : que ce soit pour le suivi habituel ou en cas de doute, contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00. **Le suivi habituel ne doit pas être interrompu.**
- **Maladies chroniques stables** :
 - o Pour le **suivi habituel ou en cas de doute** : contacter le Centre de santé au 02 51 59 39 00. **Le suivi des maladies chroniques ne doit surtout pas être interrompu.**
- **Urgences vitales** : leur prise en charge ne change pas. Il faut contacter le SAMU au **15** comme d'habitude.

IMPORTANT !

- **Si j'ai des doutes sur mon état de santé, je contacte le Centre de santé au 02 51 59 39 00.**
- **Ne pas se présenter au Centre de santé sans rendez-vous préalablement confirmé au téléphone.**
- **Le port du masque est obligatoire pour toute consultation.**

6 LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS A L'ÎLE D'YEU

Le coronavirus ne ressemble pas aux autres virus connus, c'est pourquoi l'équipe médicale reste en permanence mobilisée et se tient informée de toutes les découvertes réalisées en France et ailleurs. Merci à elle !

Un grand merci aussi aux membres du Groupe Sanitaire (représentants des professions médicales, de la sécurité et des élus) qui restent mobilisés depuis le mois de mars !

6.1 Moyens humains médicaux

6.1.1 Équipe médicale

L'équipe médicale du centre de santé et de l'hôpital fonctionne comme habituellement. Il ne faut pas hésiter à consulter son médecin en cas de symptômes quels qu'ils soient. Une prise en charge tardive peut être néfaste.

6.1.2 Circuit Covid-19

Un **circuit spécifique** Covid-19 permet de prendre en charge les personnes suspectées ou atteintes de coronavirus (voir [ici](#)).

6.1.3 Effectifs de réserve

Toutes les personnes **ayant des notions médicales** et souhaitant proposer leur aide sont priées de se faire connaître auprès de l'hôpital local au **02 51 26 08 00**.

6.1.4 Cabinet infirmier

Des infirmiers libéraux peuvent être appelés à assister l'équipe médicale.

6.1.5 Centre de secours

Les sapeurs-pompiers continuent à apporter leur aide lors des évacuations sanitaires. Ils sont également préparés pour apporter une aide spécifique en cas de besoin. Des renforts du continent sont mobilisables en cas de besoin.

6.1.6 Aide psychologique gratuite tout public et chefs d'entreprise

- **Aide tout public** : depuis fin novembre, un psychologue habitant sur l'île propose d'aider bénévolement les personnes jeunes ou moins jeunes, qui se sentent fragilisées psychologiquement du fait du coronavirus et qui souhaitent un accompagnement. Les consultations sont gratuites (puisque ce professionnel agit bénévolement) et téléphoniques. Pour prendre rendez-vous, **il suffit de contacter le CCAS au 02 28 12 91 36**.

- **Aide aux chefs d'entreprise** : la cellule nationale d'écoute et de soutien aux chefs d'entreprise reste active jusqu'en avril 2021. Pour se faire aider gratuitement et anonymement, **il suffit de contacter le 0805 65 50 50. Ce numéro est accessible 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h.**

6.2 Gestes barrières et distanciation physique

Le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, ainsi que le confinement des personnes atteintes ou présentant des symptômes du coronavirus, constituent le meilleur moyen pour limiter la propagation du virus.

Ces précautions ne doivent pas être interprétées comme des contraintes ou une punition, mais comme un nouveau mode de vie les uns avec les autres.

La guerre contre le coronavirus se gagnera avec la vaccination et en respectant les gestes barrières et la distanciation physique.

Pour se protéger et protéger les autres, il faut :

- **porter un masque lorsque c'est obligatoire et partout où la distance de 1 mètre ne peut pas être respectée**
- **se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique**
- **garder ses distances avec les autres (1 mètre au moins)**
- **éviter de se toucher le visage**
- **tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**
- **utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- **saluer sans se serrer la main et sans s'embrasser**

6.3 Masque « grand public »

Avec les gestes barrières, le port du masque est indispensable pour limiter la propagation du virus, car il permet de se protéger et de protéger les autres.

ATTENTION !

- Porter un masque n'est pas d'une grande utilité si on ne se lave pas régulièrement les mains et si on ne le met pas correctement.
- Il ne faut surtout pas s'échanger les masques, au risque de se transmettre directement le virus.

6.3.1 Dans quels endroits le port du masque est-il obligatoire ?

Un arrêté préfectoral impose jusqu'au 15 janvier inclus le port du masque dans tout l'espace public de Vendée.

6.3.2 Masque et/ou visière ?

Les visières sont plus confortables que les masques. Mais il semble qu'elles soient moins protectrices. **Elles ne peuvent donc pas remplacer les masques lorsque ceux-ci sont obligatoires** (commerces, transports, consultations médicales, etc.). Elles peuvent en revanche venir en complément des masques.

6.3.3 Où peut-on se procurer un masque ?

Des masques sont disponibles dans plusieurs commerces de l'île (grandes surfaces, magasins de bricolage...).

6.4 Tests de dépistage

Il existe plusieurs types de tests :

- Le **test virologique PCR** permet de détecter la présence du virus par prélèvement de cellules nasales à l'aide d'un écouvillon (sorte de long coton-tige). Facile à réaliser et non douloureux, il n'est cependant pas fiable à 100 %. Les résultats sont connus sous 24 à 48 h.

Prise de rendez-vous pour les tests PCR au Centre de santé - tél : 02 51 59 39 00

- Les **tests sérologiques** réalisés par prélèvement sanguin et payants sont destinés à rechercher les anticorps produits par le système immunitaire et permettent donc de savoir si la personne a récemment été malade. Pour se faire tester, il faut contacter le Cabinet infirmier.
- Les **tests antigéniques** (nasaux) disponibles en pharmacie et payants sont faciles à réaliser et permettent d'obtenir les résultats en une vingtaine de minutes. Mais leurs résultats sont moins fiables que ceux des tests PCR. Si toutefois une personne est testée positive, on peut être sûr qu'elle a le coronavirus.

11/12/2020 :

- Il y a eu une trentaine de tests PCR cette semaine, pour des cas contacts, déplacements/voyages et rendez-vous médicaux. Un seul cas s'est avéré positif.
- Un nouveau dépistage massif est prévu ce vendredi après-midi dans les Ehpad, en espérant qu'il soit négatif pour tout le monde.
- La capacité de tests PCR est de l'ordre de 150 par semaine. Elle peut être légèrement augmentée avec l'aide de bénévoles (Merci à eux !). Si la demande de tests devait être importante à l'occasion des vacances et fêtes de fin d'année, les personnes fragiles et celles qui ont des contacts avec des personnes fragiles seront privilégiées.
- Sur l'île d'Yeu les tests PCR sont privilégiés, car les résultats sont connus le lendemain. Les tests antigéniques permettent d'obtenir le résultat en une vingtaine de minutes, mais les personnes testées doivent attendre sur place, dans des locaux peu adaptés vu le contexte sanitaire.

18/12/2020 :

- La capacité de test PCR reste limitée. Il ne faut pas abuser. En revanche, au moindre symptôme, il faut absolument contacter le centre de santé.
- Aucune campagne de test massif n'est prévue sur l'île.
- Les résultats du test massif réalisé le 18 décembre aux Chênes Verts n'est pas encore connu.

31/12/2020 :

- Une douzaine de tests PCR sont réalisés quotidiennement en ce moment et tous sont négatifs. C'est une bonne nouvelle. A suivre...
- Du côté des Chênes Verts, le dépistage massif du 18 décembre s'était avéré négatif. Les résidents avaient donc pu être déconfinés.

08/01/2021 :

- 63 tests PCR ont été réalisés durant la semaine écoulée, sans le moindre cas positif. La semaine précédente, 2 vacanciers s'étaient avérés positifs (avec des symptômes légers), puis également un cas contact.

6.5 Vaccination anti-Covid

LE VACCIN N'EVITERA PAS D'ATTRAPER LE CORONAVIRUS OU DE LE TRANSMETTRE, MAIS IL DIMINUERA LA GRAVITE DES SYMPTOMES ET DONC LE NOMBRE DES HOSPITALISATIONS. C'EST POURQUOI IL EST IMPORTANT QUE CHACUN SE FASSE VACCINER.

31/12/2020 :

- Pour l'instant, la commune n'a pas été contactée par les autorités sanitaires pour le démarrage des vaccinations, mais étant donné la situation sanitaire, il est normal que les régions les plus infestées soient privilégiées. Il y aura sans doute un appel à toutes les personnes volontaires, puisque la vaccination se fait sur la base du volontariat.
- Le Groupe de travail Sanitaire se réunira à partir de début janvier pour évoquer la future campagne de vaccination. L'objectif est de travailler en étroite collaboration avec l'ARS pour sa mise en place.

08/01/2021 :

- **La mairie, le centre de santé et l'hôpital reçoivent énormément d'appels de personnes qui désirent se renseigner sur la vaccination. Ce n'est pas la peine de les appeler, car pour l'instant, personne sur l'île ne dispose d'informations concernant le nombre de doses de vaccins à venir et les délais. Le moment venu, les informations seront transmises à la population au moyen de la radio Neptune FM, du tableau d'affichage et des réseaux sociaux.**
- Dès que les vaccins seront disponibles, les résidents des Ehpad qui le souhaitent seront vaccinés en priorité, ainsi que les personnels soignants. Les équipes médicales s'y préparent et feront sans doute appel à des renforts.
- Cette première campagne de vaccination servira de test avant la vaccination du reste de la population.
- Il n'est pas possible de conserver des vaccins à -80°C sur l'île. Il faudra donc utiliser les vaccins dans les jours qui suivent leur arrivée sur l'île pour ne pas les perdre, ce qui suppose de bien organiser la prise de rendez-vous en amont et d'avoir suffisamment de professionnels pour faire les injections. Il faudra aussi gérer avec précaution les quantités de vaccins en vue des 2^e injections (rappels).

6.6 Prise de température

14/08/2020 : La prise de température quotidienne ne semble pas pertinente, dans la mesure où le nombre de cas asymptomatiques est de plus en plus élevé.

6.7 Ventilation des lieux clos

30/10/2020 : Il est recommandé d'aérer régulièrement les lieux clos (logements, bureaux, etc.) pour limiter les risques de propagation du virus.

6.8 Analyse des eaux usées de la station d'épuration

L'analyse des eaux usées de la station d'épuration est un outil fiable pour détecter et suivre la présence du virus au sein d'une population donnée et ce avant l'apparition de symptômes chez les personnes infectées. Elle sera réalisée

chaque semaine aussi longtemps que nécessaire, pour suivre l'évolution de la présence du virus sur l'île. Afin d'améliorer la précision des résultats, depuis le 10 novembre (environ) les prélèvements d'eaux usées sont réalisés 2 fois par semaine et à chaque fois sur une période de 24 h, alors qu'auparavant ils étaient réalisés une fois par semaine et à heure fixe.

A NOTER :

- Le résultat de ces analyses est très intéressant, mais il ne permet pas de déterminer le nombre de personnes infectées, car il est influencé par la fréquentation de l'île, les fortes pluies et l'horaire des prélèvements. Par ailleurs, toutes les maisons de l'île ne sont pas raccordées à la station d'épuration.
- Le virus est présent chez les personnes infectées avant que les symptômes se manifestent et ce, même lorsqu'elles sont asymptomatiques.
- Une étude menée par le Laboratoire Eaux de Paris avec des partenaires scientifiques a montré un lien entre l'évolution de la présence du virus dans les eaux usées et celle du nombre de personnes atteintes de la Covid-19. Le seuil atteint à Paris au plus fort de l'épidémie était de 1 000 000 gènes par litre d'eau.
- La commune a rejoint le **réseau Obépine** (OBServatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). La création de ce réseau a pour objectif de mettre en place au niveau national un réseau de surveillance épidémiologique des eaux usées, constitué de grandes agglomérations et de petites communes. Ce réseau, créé dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, pourrait devenir pérenne et prouver son intérêt dans le suivi de tous les agents infectieux de type grippe, gastro-entérites, bactéries résistantes aux antibiotiques, ou parasites. Les résultats permettraient de piloter en temps réel un réseau de surveillance et d'alerte en cohérence avec des données pertinentes (données météorologiques, mouvements des populations...).

04/12/2020 : La présence du virus dans les eaux usées baisse progressivement. Derniers résultats depuis le prélèvement du 9 novembre : 20 613 u, 39 080 u, 7 785 u, 11 194 u, 2 867 u, 3 070 u. Le niveau actuel est très proche du seuil de détection. C'est une bonne nouvelle ! Mais il faut rester vigilant.

11/12/2020 : On observe une légère hausse de la présence du virus dans les eaux usées, avec 5000 u pour les prélèvements de jeudi 3 décembre et 7000 u pour ceux de lundi 7 décembre. Pour l'instant cette hausse n'est pas observée dans les tests PCR. Mais il est probable qu'il s'agisse de cas asymptomatiques.

18/12/2020 : Dans les derniers prélèvements, la présence du virus est inférieure au seuil de détection. Il faut continuer à être vigilant.

31/12/2020 : Le résultat des derniers prélèvements n'est pas connu, mais juste avant Noël la présence du virus restait très faible (à peine supérieure au seuil de détection), même si elle avait légèrement augmenté.

08/01/2021 : Avant Noël, les résultats des prélèvements étaient inférieurs au seuil de détection. Mais comme on pouvait s'y attendre avec l'affluence sur l'île à l'occasion de la fin de l'année, la concentration du virus dans les eaux usées a dépassé les 30 000 unités le 30 décembre. Au 4 janvier, elle avait rebaisé à 25 000 unités. On peut penser qu'elle va continuer à baisser dans les jours qui viennent.

6.9 Application AntiCovid

- L'application **TousAntiCovid**, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020, vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie.

Elle permet à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. L'utilisateur peut ainsi agir directement pour sa santé et celle des autres en contribuant à rompre les chaînes de transmission et ralentir la propagation du virus.

- L'utilisation de l'application est fondée sur le volontariat et chaque utilisateur est libre de l'activer et la désactiver au gré des situations. C'est un outil complémentaire essentiel pour lutter contre la COVID-19. Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

- **TousAntiCovid** utilise le signal Bluetooth d'un téléphone pour détecter un smartphone à proximité et ainsi établir de manière anonyme que plusieurs personnes se sont croisées. L'application prend en compte les contacts à moins d'un mètre pendant au moins 15 minutes. Les autres utilisateurs avec qui la personne malade est restée en contact prolongé durant sa période de contagiosité sont ainsi averties par une notification. La période de contagiosité débute à partir des 48h précédent la date de début des symptômes ou sept jours avant son test positif si la personne est asymptomatique.

6.10 Gants

L'utilisation des gants est déconseillée, car le virus s'y dépose et risque d'être ensuite déposé sur tout ce qui est touché. Il vaut mieux rester mains nues et se les laver régulièrement à l'eau + savon ou au gel hydroalcoolique. En cas d'utilisation de gants, il faut très rapidement les enlever et les jeter (dans un sac avec les ordures ménagères).

6.11 Soins dentaires

Les consultations ont repris partiellement au cabinet dentaire, avec les Dr Franck Rouxel, dentiste à Challans et Dr Francis Guillot (Saint-Gervais), le mercredi, vendredi et samedi.

Ces 2 dentistes ont choisi de venir exercer en intermittence sur l'île par solidarité pour ses habitants, mais ils ne sont pas en mesure de prendre en charge tous les patients. **C'est pourquoi il est demandé à chacun de faire preuve de compréhension et de patience.**

→ Prise de rendez-vous : contacter le cabinet dentaire de ces 2 professionnels (Challans, Saint-Gervais).

Important : compte tenu des délais pour obtenir un rendez-vous, en cas d'urgence il ne faut pas hésiter à se rendre chez un dentiste sur le continent.

A NOTER : trouver d'autres praticiens est très difficile, car venir assurer des consultations sur l'île est contraignant :

- au niveau matériel : le cabinet n'est pas aussi bien équipé qu'un cabinet sur le continent et il n'y pas d'assistant(e) dentaire sur place
- au niveau horaire : les praticiens doivent s'adapter aux horaires de traversée et sont soumis aux conditions météo.

6.12 Comment aider financièrement les services médicaux ?

Le plus simple consiste à faire un don à l'Hôpital Dumonté. Il suffit d'imprimer et compléter le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'hôpital : [ICI](#).

Envoyer le formulaire accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à : Hôpital Dumonté – Direction - 17, impasse du Puits Raimond - 85350 L'île d'Yeu. **Il donnera lieu à l'établissement d'un reçu d'abattement fiscal.**

L'argent récolté servira notamment à faire des travaux ou des achats d'équipement pour les chambres, qui sont toutes individuelles.

7 LES AIDES ET SERVICES SOCIAUX

7.1 Aides (courses, visites, balades) pour les personnes isolées ou fragiles

Afin d'aider les personnes fragiles, isolées ou vulnérables, un service d'aide bénévole pour les courses a été mis en place par le CCAS avec l'aide de bénévoles. Pour en bénéficier ou pour proposer son aide, contacter le CCAS (Céline Moreel-Curtet) au **02 28 12 91 35** en laissant les coordonnées et n° de téléphone.

ATTENTION ! Pour toutes les demandes sociales qui ne concernent pas l'aide aux courses, contacter le CCAS par téléphone au **02 28 12 91 36**.

7.2 Bons alimentaires

Des bons alimentaires d'une valeur de 50 € à utiliser dans certains commerces alimentaires de l'île ont été accordés aux familles en difficulté (quotient familial se situe dans la tranche « 0 à 900 »).

→ Contact : CCAS 38, rue du Puits Neuf, tél. **02 28 12 91 36**.

7.3 Coup de pouce financier aux étudiants

Pour aider les étudiants postbac dont beaucoup n'ont pas pu décrocher d'emploi saisonnier, la commune a décidé de leur octroyer une aide de 500 € (et ce, quel que soit le quotient familial du foyer parental). Pour en bénéficier, il faut

transmettre au Point Info Familles à Saint-Sauveur le **certificat de scolarité** accompagné du **formulaire d'inscription** (disponible sur l'Espace Citoyen https://www.espace-citoyens.net/ile-yeu/espace-citoyens/App_Ressources/fichiers_mairie/documents/Enfance-Jeunesse/inscription_bourse_etudiants.pdf).

Plus de renseignements au Point Info Famille (PIF) - 4, rue du Gouverneur - Tél. **02.28.12.91.22**

7.4 Transport à la demande pour les personnes âgées

Le transport à la demande permet aux personnes peu mobiles de se rendre dans les administrations, les commerces (centre bourgs) et à leurs rendez-vous médicaux le jeudi, ainsi que le samedi matin. Le prix d'un aller-retour varie de 2 € à 3,50 € suivant le revenu fiscal de la personne.

Pour profiter de ce service assuré par des bénévoles de l'association l'Entraide, il faut s'inscrire au préalable auprès du CCAS, tél. **02 28 12 91 36**.

8 QUOTIDIEN - LOISIRS

8.1 Sorties et rencontres

- Depuis le 15 décembre il est possible de se déplacer sans attestation entre 6 h du matin et 20 heures, mais les activités collectives restent interdites.

- Pour les rencontres et repas avec des membres de foyers différents, le gouvernement recommande de ne pas dépasser 6 adultes (les enfants ne sont pas comptés). Le respect des gestes barrières est toujours fortement recommandé dans ces moments-là.

08/01/2021 : Le couvre-feu reste en vigueur **tous les jours de 20 h à 6 h**.

8.2 Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale a rouvert. Renseignements au 02 51 59 03 40.

8.3 Cultes

Les lieux de culte de l'île, églises et chapelles, sont ouverts tous les jours. Les offices se déroulent avec un siège sur 3 et une rangée sur 2. Pour les mariages religieux, le nombre de personnes est limité à 30.

8.4 Services publics

Les services publics (mairie, Poste, banques, etc.) sont ouverts au public.

8.5 Traversées Yeu Continent

18/12/2020 : En cas d'arrivée après 20 h, il faut pouvoir présenter son billet de bateau en plus de l'attestation dérogatoire. Le déplacement n'est autorisé que pour se rendre à son domicile (sauf cas de dérogation professionnelle).

31/12/2020 :

- Pour la période du 25 au 31 décembre, la différence entre le nombre de personnes arrivées sur l'île et le nombre de personnes l'ayant quittée est de 2 500 environ. C'est une bonne nouvelle pour le commerce local !
- Il est rappelé que le masque est obligatoire dans les gares maritimes et à bord des bateaux.
- Un grand merci à Yeu Continent qui s'est montrée réactive avec la tempête et l'arrêt technique du Châtelet !
- Il y a déjà eu des contrôles de la Gendarmerie maritime. Il y en aura sans doute d'autres dans les jours à venir.

9 DANS LES EHPAD

27/11/2020 : 3 cas positifs (asymptomatiques) ont été identifiés en Ehpad, dont 1 parmi le personnel et 1 résident dans chaque établissement. Les personnes sont isolées et les 2 résidents des Ehpads font en outre l'objet d'un processus de précaution renforcé, en matière de soins notamment. Ces 3 personnes ont été détectées dans le cadre de l'opération de test massif, qui s'est déroulée le 25 novembre dans les 2 établissements à l'initiative de l'ARS. Cette opération était basée sur le volontariat. Tout le personnel a été testé, ainsi que la quasi-totalité des résidents. Une nouvelle série de tests va probablement être organisée, dans le cadre de la politique nationale au profit des Ehpads.

Ces cas survenus en Ehpad rappellent que la contamination est possible malgré le protocole sanitaire.

04/12/2020 : La semaine passée, 1 stagiaire et 1 résident dans chaque Ehpad avait été testé positif, sachant que le résident des Chênes Verts ne l'était que très peu. Sur décision de l'ARS, les 2 Ehpads ont été confinés le 27/11/2020. Un second dépistage massif réalisé le 2 décembre sur 164 personnes, résidents (sauf le résident confirmé positif qui reste confiné dans sa chambre pendant 7 jours encore), soignants et personnel des Ehpads, n'a permis de détecter aucun nouveau cas. Les 2 établissements sont déconfinés et les visites reprennent, **mais dans le respect des gestes barrières !**

11/12/2020 : Un nouveau cas de coronavirus asymptomatique a été identifié dans le personnel des Chênes Verts. L'établissement a été reconfiné et les visites suspendues en attendant le résultat du dépistage massif qui sera connu en début de semaine prochaine.

18/12/2020 :

- **Aux Chênes Verts**, le test massif du vendredi 11 décembre aux Chênes Verts a révélé la présence d'un cas positif. L'établissement est resté confiné et les visites interdites. Un nouveau test massif a eu lieu jeudi 17 décembre, mais le résultat n'est pas encore connu. Les résidents continueront donc à prendre leurs repas en chambre au moins jusqu'au lundi 21 décembre. Si d'ici là le coronavirus est toujours présent dans l'établissement, le confinement sera sans doute maintenu. La décision sera prise avec l'ARS, le médecin coordonnateur et l'ECLIN (Equipe de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales au CHLVO). Si les tests sont négatifs, l'établissement sera sans doute déconfiné.

- **À Calypso**, il n'y a pas eu de cas positif. Les résidents peuvent donc continuer à recevoir des visites, dans le respect du protocole sanitaire établi.

- **Sortie le jour de Noël pour les résidents d'Ehpads** : si la situation est redevenue normale (pas de cas positif), les résidents pourront aller dans leur famille le jour de Noël, pour le repas de midi notamment. Si pour un établissement ils sont moins de 10 à se rendre dans leur famille, ces résidents seront confinés à leur retour pendant 7 jours et recevront des plateaux repas en chambre, alors que les autres résidents pourront continuer leur vie collective. S'ils sont 10 ou plus à se rendre dans leur famille, tous les résidents de l'établissement seront ensuite confinés pendant 7 jours. Cette mesure stricte est nécessaire dans un souci d'organisation du personnel et de protection des résidents. Au niveau national, la recommandation est de tester au bout de 7 jours tous les résidents qui se sont rendus dans leur famille. Mais les élus et les équipes sanitaires locales n'y sont pas favorables.

Il faut que les résidents et leurs proches réfléchissent bien avant d'envisager une sortie.

31/12/2020 :

- Aucun cas de coronavirus n'a été identifié lors du dépistage massif du 18 décembre aux Chênes Verts. Les résidents ont donc pu être déconfinés et les visites des proches ont pu reprendre, dans le respect du protocole sanitaire.

- 1 résident de chaque Ehpad a prévu de rejoindre sa famille à l'occasion du Nouvel An. Ces 2 personnes seront donc confinées pendant 7 jours à leur retour.

- Tous les autres résidents pourront participer à la soirée de réveillon, avec un dîner festif pour l'occasion.

10 ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE

10.1 Mesures nationales en vigueur

- Depuis le 28 novembre :

- Les crèches, écoles, collèges et lycées conservent un protocole sanitaire renforcé incluant le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.
- La prise en charge périscolaire (garderie, centres aérés), ainsi que dans les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médicoéducatifs se poursuit.
- Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation.
- Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés se poursuivent en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

10.2 Périscolaire

-Tous les accueils de loisirs (Baleine Bleue, Traine-Bottes et Espace Jeunes) sont ouverts sur le temps périscolaire : **après l'école et le mercredi**. Les activités extrascolaires n'étant pas autorisées, les structures sont fermées le samedi.

Attention ! **Seuls les collégiens** peuvent accéder à l'Espace jeunes.

27/11/2020 : il faut attendre la publication du décret ministériel et les directives officielles pour savoir de quelle manière les activités périscolaires peuvent évoluer.

31/12/2020 : Le ministère de tutelle n'ayant donné aucune consigne, il n'est pas possible de reprendre les activités extra-scolaires (cirque...) pour l'instant.

10.3 Restaurant scolaire

- Un parcours sanitaire et des zones ont été mis en place pour limiter les flux de demi-pensionnaires.
- Les tables et chaises sont systématiquement désinfectées après utilisation.
- Les élèves doivent entrer et sortir du restaurant scolaire par groupe.
- La distanciation est demandée dans les files d'attente, etc.

10.4 Lycéens, étudiants

- Sauf information contraire, les internats restent ouverts

06/11/2020 : A la demande du ministre, les lycées vont accueillir les élèves par ½ groupe. Chaque lycée peut s'organiser à sa guise. Il serait souhaitable pour les jeunes Islais que la solution choisie soit une semaine sur 2, mais pour l'instant la mairie n'a aucune information. Les personnes qui en ont peuvent les communiquer au PIF.

13/11/2020 : Le protocole varie en fonction des établissements. Il semble que les lycées prennent en compte les contraintes des étudiants islais, puisqu'ils font du présentiel par semaine.

11 VIE ECONOMIQUE ET ENTREPRISES

11.1 Mesures en vigueur

- Depuis le 28 novembre :

- Réouverture de l'ensemble des commerces qui étaient fermés, quelle que soit leur taille.
- Cette réouverture doit se faire dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé, fruit des concertations qui ont eu lieu ces dernières semaines avec les représentants des professionnels, et qui prévoit une augmentation de la jauge de densité (8 m2/personne) pour l'accueil du public, alignée sur les pratiques de nos voisins.

Remarque : Un couple qui fait ses courses compte pour une personne.

- En plus de ces règles, les commerces doivent fermer à 21 h au plus tard sur l'ensemble du territoire national, afin de limiter les déplacements et regroupements en soirée.
- Pour limiter la concentration des flux et favoriser l'activité commerciale, les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche seront élargies.
- Les auto-écoles peuvent reprendre leur activité de préparation aux épreuves pratiques du permis de conduire, dans le respect du protocole sanitaire qu'elles appliquaient jusqu'ici. La préparation des épreuves théoriques continuera de se faire à distance.
- La reprise des visites immobilières est autorisée, pour les professionnels comme les particuliers, dans le respect du protocole sanitaire applicable.
- Pour les entreprises fermées ou qui rencontrent des difficultés, le recours au chômage partiel est maintenu.

18/12/2020 : Des contrôles plus sévères seront menés dans les commerces et notamment les grandes surfaces où la jauge est limitée. Le nombre de clients doit être compté et le lavage des mains à l'entrée contrôlé. Il ne faut pas aller en magasin à plus de 2 personnes et il faut veiller à éviter les heures de pointe.

11.2 Les aides financières pour les entreprises

Le Pôle Économique de l'Île d'Yeu a mis en place un document des « Mesures en faveur de l'économie et du tourisme » qui liste l'ensemble des aides financières destinées aux entreprises dans le cadre de l'épidémie du coronavirus. Ce document est accessible sur le site internet de la mairie : [voir ici](#).

Si vous avez besoin d'informations ou de conseils, n'hésitez pas à contacter Vincent Girard au Pôle économique pour obtenir des informations complémentaires : tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

02/10/2020 :

- Les entreprises n'ont pas hésité à solliciter les aides, mais certaines n'en ont finalement pas eu besoin.
- Le dispositif Résilience est reconduit jusqu'au 31 décembre 2020. Il y aura peut-être encore des aides au-delà de cette date.

09/10/2020 :

- De nouvelles aides comme l'élargissement du Fonds de solidarité et l'abondement du Fonds Résilience par la Région vont se mettre en place.
- **GENOV** : Il ne faut pas hésiter à faire appel au GENOV (Groupement d'Entreprises du Nord-Ouest Vendée). Il est basé à Noirmoutier et connaît bien les problématiques de l'Île d'Yeu. Il propose de l'aide au recrutement, à la formation et du conseil. Il est très au courant de toutes les aides dont les entreprises peuvent bénéficier. Ses prestations peuvent être partiellement prises en charge par l'État. Plus d'informations en contactant Vincent Girard au Pôle économique - tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

06/11/2020 : Pour connaître les aides dédiées aux entreprises, il suffit de contacter Vincent Girard au Pôle économique - tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

13/11/2020 : Les informations sont à jour sur les sites internet nationaux. Il ne faut pas hésiter à les consulter. En cas de problème ou d'interrogation, ne pas hésiter à contacter Vincent Girard au Pôle économique - tél. **02 51 59 49 58** ou email : vincent.girard.mairie@ile-yeu.fr

11.3 Plateforme régionale d'aide et de conseil aux chefs d'entreprises

Pour accompagner les entreprises et leurs collaborateurs directement impactés par l'épidémie de Coronavirus, et les aider à faire face aux conséquences économiques, les CCI des Pays de la Loire sont engagées, aux côtés des services de l'Etat, du Conseil Régional et de BPIFRANCE.

Elles ont mis en place une plateforme téléphonique **ALLO PME** au **02 40 44 60 01**, qui permet de s'informer et d'être orienté vers les bons dispositifs d'aide.

Plus d'informations [ICI](#).

11.4 L'office du tourisme à l'écoute des entreprises liées au tourisme

L'office du tourisme reste mobilisé pour apporter son soutien aux entreprises du tourisme, qui se posent des questions sur des problématiques spécifiques ou qui ont besoin d'échanger sur leur quotidien. Pour les contacter, téléphoner au **02 51 58 40 61** ou envoyer un mail à direction-ot@ile-yeu.fr.

11.5 Chômage et travailleurs en Césu

Pour tout renseignement, contacter Karen Turbé au Relais Emploi par téléphone au **02 51 59 44 19** de 10 h à 12 h du lundi au vendredi ou par mail à karen.turbe.mairie@ile-yeu.fr.

12 LIENS

- lien vers le site du Ministère de la Santé : [ICI](#)
- lien vers les points d'informations journaliers du Directeur de la Santé : [ICI](#)

Email : covid19.mairie@ile-yeu.fr
Tél. : 02 51 59 45 45

**EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES ET LA DISTANCIATION PHYSIQUE,
ET EN LIMITANT LES INTERACTIONS SOCIALES,
JE LIMITE LA DIFFUSION DU VIRUS, JE PROTÈGE DES VIE
ET JE SOUTIENS L'ÉCONOMIE LOCALE !**